



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## **Secrétariat général**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT  
ET DE LA FORMATION  
BUREAU DU RECRUTEMENT  
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE  
Section préparation aux concours et examens professionnels

### **Notice d'information à l'usage des stagiaires**

#### **Préparation aux épreuves du concours interne pour l'accès au grade de contrôleur des services techniques de classe normale du ministère de l'Intérieur Session 2019**

#### **CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :**

*Le concours interne pour le recrutement de contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la [loi n° 86-33 du 9 janvier 1986](#) modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'agents en fonctions dans une organisation intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé*

*Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article 2 (\*) de la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#).*

#### **1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION**

##### L'épreuve écrite :

La préparation à l'épreuve d'admissibilité consiste à renforcer la capacité du participant à traiter des questions et résoudre des cas pratiques dans la spécialité choisie, à partir d'un dossier, permettant d'évaluer son niveau de connaissances, sa capacité à les ordonner pour proposer des solutions techniques pertinentes et à les argumenter.

La préparation écrite portera sur les deux spécialités suivantes :

- Bâtiment ;
- logistique.

##### L'épreuve orale :

Elle consiste à renforcer la capacité du candidat à répondre aux exigences techniques requises dans la spécialité choisie pour l'exercice des fonctions auxquelles il postule, devant un jury qui disposera d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Il appréciera les qualités de réflexion du candidat, son potentiel, son aptitude au management ainsi que sa motivation.

Ce dossier n'est pas noté.

## **2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ECRITE**

Le ministère de l'Intérieur propose aux candidats une préparation plus axée sur des apports méthodologiques.

Trois devoirs, un devoir transversal abordant un thème généraliste aux deux spécialités, un plus spécifique « immobilier », et un dédié à la « logistique » sont proposés aux candidats. Outre les devoirs, une méthodologie et des cahiers d'exercices autocorrectifs seront mis à leur disposition.

Il sera également fourni à chaque apprenant un accès au logiciel ORTHODIDACTE leur permettant de se perfectionner en orthographe, grammaire et conjugaison.

## **3 – CONTENU ET PREPARATION DE L'EPREUVE ORALE** (en cas d'admissibilité)

Une préparation à l'épreuve orale réservée aux candidats admissibles sera organisée sur trois journées au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé 27, Cours des Petites Écuries à Lognes (77185) :

- Deux journées animées par un formateur externe, qui portera sur la méthodologie pratique de l'épreuve orale d'admission ;
- Une journée qui consistera en un oral blanc avec un jury d'entraînement.

## **4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE**

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues.
- effectuer un minimum de 2 devoirs sur les 3 proposés au cours de la préparation ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie) ;
- se présenter au concours interne et/ou à l'examen professionnel.

**Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.**

## **5 – AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER RAEP**

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>. Elle est composée de plusieurs modules de quelques minutes chacun. Ces modules aideront le candidat à comprendre l'objectif du dossier RAEP et lui permettront de travailler à la constitution de son propre dossier.

Les inscriptions aux journées en présentiel, réservées aux agents de l'administration centrale, sont réalisées indépendamment des préparations sur l'offre de formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Pour accéder à la fiche d'inscription et connaître les dates de sessions, veuillez consulter sur le site intranet de la DRH rubrique **RECRUTEMENT & FORMATION > L'OFFRE DE FORMATION** ou cliquez [ici](#).

Des formations en présentiel d'aide à la constitution sont organisés au niveau local pour les agents situés en province.

## **6 – INSCRIPTION A LA PREPARATION**

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat et visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

**Toute demande d'inscription qui parviendra après le lundi 7 janvier 2019 ne sera pas prise en compte.**

## **7 – FINANCEMENT**

Frais pédagogiques : La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Frais logistiques : Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration ne sont pas pris en charge par la SDRF.

## **8 – OBSERVATIONS**

**L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.**

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

### ***Dates prévisionnelles***

#### ***Le concours interne pour le recrutement de contrôleurs de classe normale des services techniques***

Date d'ouverture des inscriptions au concours interne : 28 janvier 2019

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : 22 février 2019

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admissibilité : 11 avril 2019

**Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.**